

«J'ai fait mon boulot»

BASSINS Mercredi soir, Didier Lohri a annoncé qu'il ne briguera pas un septième mandat à la Municipalité.

PAR GERALDINE CHYTI

« Je ne solliciterai pas de mandat électif à l'échelon communal en 2021. » C'est l'annonce faite par Didier Lohri par le biais d'un communiqué dévoilé en début de séance du Conseil communal, ce mercredi 28 octobre. Même si le syndic de Bassins a gardé la surprise de sa décision jusqu'au dernier moment, ce n'est pas par hasard s'il a choisi de divulguer l'information lors de cette séance dont le sujet principal était un préavis relatif à la révision du plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPGA).

Il s'en est d'ailleurs expliqué dans son communiqué: «Le thème abordé par le Conseil communal de ce jour constitue la pierre finale de mon engagement auprès de la population. Lors du dernier renouvellement des autorités en 2016, j'avais annoncé que le plan général d'affectation constituait mon unique objectif de la législature. Ce soir (ndlr: mercredi), le préavis présenté est l'aboutissement du travail partagé par 24 municipaux, plus de 27 ans de perpétuels changements de lois et d'investissements financiers lourds.»

Une surprise pour la fin

La validation de la révision du PGA et de son règlement était loin d'être gagnée malgré un rapport favorable de la commission d'urbanisme car elle comprenait la levée de onze oppositions de particuliers. Son adoption par une très large majorité a été une véritable surprise pour l'exécutif. «Je suis époustoufflé par ce résultat et extrêmement soulagé. C'est la



Didier Lohri s'apprête à mettre fin à un engagement de trois décennies, au niveau de la politique locale. SIGFREDO HARO

« Je suis époustoufflé par ce résultat et extrêmement soulagé. C'est la cerise sur le gâteau. »

DIDIER LOHRI
SYNDIC DE BASSINS

cerise sur le gâteau. Quelle qu'aurait été la décision prise par le Conseil, j'ai fait mon boulot et je ne pouvais rien faire de plus», a commenté le syndic.

Pour mémoire, Didier Lohri participe à la politique communale de Bassins depuis près de 30 ans. Il est entré à la Municipalité en 1993, puis il a été élu syndic en 1997. Il est connu pour ses coups de gueule qui ne plaisent pas à tout le monde parmi la population de Bassins

et de la région, qui lui reproche de faire trop souvent cavalier seul.

Le marteau et de l'enclume

Parmi les événements qui ont forgé sa mauvaise réputation: en septembre 2018, trois municipaux avaient annoncé leur démission en bloc. Leur décision faisait suite à «de nombreux mois passés à rechercher la collégialité et le consensus sans y parvenir. Face à des dysfonctionnements importants, il est devenu impossible de remplir correctement les fonctions pour lesquelles nous avons été élus», avaient-ils argumenté. Sans que son nom ne soit cité, Lohri l'indomptable était au centre des attaques formulées par les démissionnaires.

Plus récemment, le Conseil communal de Bassins a décidé de donner un avertissement à l'exécutif et au syndic pour sa gestion de l'année 2019, notamment pour la mise en faillite de la piscine en juin 2020.

«A plusieurs moments de ma carrière politique, beaucoup ont pensé que j'étais fini. Mais malgré la vindicte de mes détracteurs, la majorité silencieuse a toujours été de mon côté», observe Didier Lohri qui ajoute en guise de conclusion: «La fonction d'élu politique communal repose sur le principe du marteau et de l'enclume. Vous vous trouvez entre les deux. Il faut chercher des compromis dans l'intérêt de tous. Ma mise à disposition de la population a atteint le quota que je m'étais alloué, sans être aigri, sans regret, mais avec le sentiment du devoir accompli au plus près de ma conscience.»

Licenciés, ils se rebiffent

GLAND

Deux assistants de sécurité publique ont été licenciés. Pour des raisons qu'ils jugent abusives.

«Je vous préviens, cette situation m'a fragilisé et il est possible que j'aie une crise de larmes.» A l'autre bout du fil, la voix chevrotante vient souligner la mise en garde de l'ancien chef du groupe des six assistants de sécurité publique (ASP) de la Ville de Gland. Lui et un collègue – tous deux préfèrent conserver leur anonymat – ont été licenciés il y a quelques jours pour des motifs qu'ils jugent abusifs. Mardi, les deux hommes ont donné leur version des faits lors d'une conférence de presse chapeautée par Avenir syndical. «Nous tenions à laver notre réputation. Vous imaginez, j'ai entendu que certains pensaient que l'on avait détourné de l'argent ou que l'on avait commis des actes de violence», explique celui qui a travaillé une quinzaine d'années pour la Ville de Gland.

Blague mal comprise?

Mais que reproche-t-on aux deux ASP licenciés? Contactée, la Municipalité invoque son devoir de réserve. «Il s'agit de l'action d'un syndicat et je ne dis pas cela de façon péjorative, nous sommes dans un état de droit», commente simplement le syndic Gérald Cretegnny, qui n'en dira pas plus. Il ne reste donc que la version des ex-employés pour se faire une idée sur cette affaire.

Ils racontent: le premier coup de semonce a lieu en septembre, avec une suspension des deux employés pour des stationnements fautifs de leur véhicule. «Nous avons

eu l'accord oral de notre chef de service, clame l'autre ASP licencié qui occupait son poste depuis 2015 et qui a récemment été élu au Conseil communal de Gland. Nous suspendre pour ça? Sans avertissement? J'ai pris ça pour une plaisanterie.»



C'est quoi la suite? On va me mettre l'abattage du pylône de Gland sur le dos?»

L'UN DES EMPLOYÉS LICENCIÉS

Des premières discussions ont lieu en présence d'avocats, puis, mi-octobre, un deuxième fait leur est reproché. «Des collègues nous auraient entendus parler d'un sabotage que j'aurais commis sur les véhicules des chefs qui avaient effectivement eu des soucis techniques. Il s'agissait d'une plaisanterie de pause-café! Dans le service tout le monde connaît mon sens de l'humour. C'est quoi la suite? On va me mettre l'abattage du pylône de Gland sur le dos?» ironise l'ancien chef des ASP.

Revendications fatales?

Selon les ex-employés, les véritables motifs de leur licenciement seraient en réalité tout autres: «En tant que chef des ASP, je portais beaucoup de revendications pour mon équipe. Le Covid nous a vraiment mis sous pression. Avec mon collègue, nous avons plusieurs fois tiré la sonnette d'alarme. Je savais que ça risquait de chauffer, mais je ne m'attendais pas à ça!»

En marge de la conférence de presse, Avenir syndical a lancé, mardi, une pétition de soutien. Une manifestation est prévue le 12 novembre à 19h sur la place de la Gare. **GBT**

Un exécutif à sept pour la fusion

AUBONNE-MONThEROD La nouvelle commune devra fonctionner sur un modèle transitoire, jusqu'aux communales 2021.

La fusion entre Aubonne et Montherod entre en vigueur le 1er janvier prochain, avec un exécutif de transition qui inclura les cinq municipaux aubonnais en fonction et deux municipaux de Montherod. Ces derniers ont été désignés en la personne de l'actuel syndic Claude Ioset et du municipal Léopold Spruyt. Le syndic de la nouvelle entité sera celui d'Aubonne. Quant aux premières élections post-fusion, elles auront lieu en même temps que le renouvellement ordinaire des autorités communales dans le canton.

A Aubonne, les élus ont donné leurs intentions pour la pro-

chaine législature. Le syndic Luc-Etienne Rossier avait déjà fait part, lors d'une précédente assemblée, qu'il ne se représenterait pas. Mardi soir, le municipal Pascal Lincio a déclaré qu'il ferait de même. En revanche, Michel Crottaz et Sandra Linder souhaitent se représenter l'an prochain. Seul Jean-Christophe de Mestral a laissé planer le suspense: «Tout reste ouvert.»

A Montherod, l'actuel syndic Claude Ioset ne se représentera «probablement pas» en 2021, a-t-il informé. Plus catégorique, le municipal Raymond Liardon ne remplira pas après 26 ans à l'exécutif. Quant à ses collègues Léopold Spruyt, Gabrielle Jan-



Luc-Etienne Rossier et Claude Ioset, les actuels syndics d'Aubonne et Montherod, font partie des autorités de transition de la commune.

Guignard et Jean-Yves Tharin, ils ne se sont pas encore déterminés.

La nouvelle Municipalité de la commune fusionnée comptera, dès juin 2021, cinq membres, quatre d'Aubonne et un de Montherod, élus, pour la première législature seulement,

dans deux arrondissements, qui, plus tard, n'en feront plus qu'un. Les 55 conseillers communaux se répartiront, quant à eux, à raison de 47 pour Aubonne et 8 pour Montherod. Provisoirement, du 1er janvier au 30 juin 2021, les Conseils siègeront ensemble. **JOL**

PUBLICITÉ

**Interdire le mazout ?
Augmenter le prix de l'essence et du diesel ?
Introduire une nouvelle taxe sur les billets d'avions ?**

Signez maintenant le référendum contre la loi sur le CO2!



rester-raisonnable.ch
l'innovation plutôt que l'activisme